



OBJET DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Réf. 2014-45- feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MAI 2014
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Jean-Philippe TAVARES, Agnès BRUNOT, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Thierry DUFOUR, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIANI.

Représentés : M. Daniel AUDIBERT (pouvoir à Mme Chantal MACQUET), M. François FOSSOUX (pouvoir à M. Christophe GUITTON).

Absente : Mme Viviane JEANTET

Secrétaire de séance : Mme Chantal MACQUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 14

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les chapitres 20 et 21 (Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles) en raison d'un manque de crédit à l'article 2031 : frais d'études

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION INVESTISSEMENT :

Chapitre 21

Immobilisations corporelles

Compte 21318 : - 100 000 euros

Chapitre 20

Immobilisations incorporelles

Compte 2031 : + 100 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.



OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Réf. 2014-45- feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 MAI 2014

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Jean-Philippe TAVARES		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 19/05/2014

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 27/05/2014
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 28/05/2014

A Nonglard, le 27/05/2014
Le Maire,

Acte télétransmis en Préfecture le 28/05/2014